

**ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE ROUEN ELBEUF**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1434-9 à L.1434-11, R.1434-33 à R.1434-40 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 6 mai 2022 relatif à la révision de la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de Normandie ;
- VU** l'instruction no SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi no 2016-41 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** les courriers adressés par l'Agence régionale de santé de Normandie aux organismes réglementairement chargés de faire des propositions de désignation en date du 3 juin 2022 ;
- VU** les appels à candidatures organisés par l'Agence régionale de santé de Normandie en date du 3 juin 2022 ;
- VU** l'arrêté du 29 juillet 2022 portant nomination des membres du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf ;
- VU** l'arrêté modificatif N°1 du 19 septembre 2022 portant composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf ;
- VU** le courriel du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en date du 26 septembre 2022 ;
- VU** le courriel du CH du Rouvray en date du 9 novembre 2022 ;
- VU** l'arrêté n° 2022-466 du 11 octobre 2022 du Président du Département de la Seine-Maritime ;

SUR PROPOSITION des autorités et instances chargées de désigner des représentants en application de l'article D1432-28 du code de santé publique ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

- Monsieur Franck ESTEVE (Directeur du CH du Rouvray) est nommé titulaire
- Madame Camille ABOKI (CH du Rouvray) est nommée suppléante de Monsieur Franck ESTEVE

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Le Docteur Claire GUEDON est nommée suppléante du Docteur Marianne Lainé

3) Collège des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

- Madame Delphine DURAMÉ est nommée suppléante de Madame Nathalie LECORDIER

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

- Madame Julia BRIVET est nommée titulaire
- Madame Hélène BROHY est nommée suppléante de Madame Julia BRIVET en remplacement de cette dernière

ARTICLE 2 : En application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique, sont membres invités du Conseil territorial de santé de Rouen-Elbeuf, les parlementaires du territoire de démocratie sanitaire de Rouen-Elbeuf.

ARTICLE 3 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé de Rouen Elbeuf est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr.

ARTICLE 5: La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 21/11/2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE ROUEN ELBEUF

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

a) Au plus six représentants des établissements de santé

- Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Madame Véronique DESJARDINS (FHF)	Madame Séverine VENDRAME (FHF)
Madame Caroline POUILLAIN-VIARD (FEHAP)	Monsieur Didier POILLERAT (FHF)
Monsieur Eric JARLAUD (FHP)	Madame Elise LEBOURG (FHP)

- Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gaël FOULDRIN (FHF)	Monsieur Pierre MICHEL (FHF)
Monsieur Thibault SIMON (FHF)	Monsieur Frédéric BOUNOURE (FHF)
Monsieur Samer NAFEH (FHP)	Madame Valérie BOURGEOIS (FHP)

b) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Madame Kalia BOUGUERRA (FEHAP)	Madame Laurie SALVEZ (FHF)
Madame Mathilde MAIRY (FHF)	Madame Mylène FLAMENT (FHF)
Monsieur Khaled DJEKBOUBI (NEXEM)	Madame Angélique TOCQUEVILLE (NEXEM)
Monsieur Jean-Marc VENARD (SYNERPA)	Madame Audrey PINEL-LAUBIES (SYNERPA)
Madame Sophie LION (UNAPEI)	Madame Margaux BEUCHER (URIOPSS)

c) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Madame Elodie MARRO (PLANETH Patient)	Madame Anne THUILLIER LEGOFF (PLANETH Patient)
Madame Marine LOUVIGNY (Médecins du monde)	Monsieur Louis MILLIMOUNO (AIDES)
Madame Marion BOUCHER LE BRAS (PSN)	Madame Isabelle LANDREAU (PSN)

d) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

- Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Monsieur Bruno BUREL (URML)	Monsieur Pierre HURTEBIZE (URML)
Monsieur Marc DURAND-REVILLE (URML)	Monsieur Frédéric JEGOU (URML)
Madame Karine SIMON (URML)	En attente de désignation

- Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
Monsieur Thierry LAURENT (URPS IDE)	Monsieur Dorian HULOT (URPS biologistes)
Madame Flore COUDEL (URPS pharmaciens)	Madame Danie BEURION (URPS orthoptistes)
Madame Virginie BODET (URPS orthophonistes)	Monsieur Patrice LEPRINCE (URPS masseurs kinésithérapeutes)

e) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
Monsieur Hugo MÉTAIREAU (SIREHN-IMG)	En attente de désignation

f) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé (CS), maisons de santé (MSP) et réseaux de santé (DAC)
- des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires (ESP)
- des communautés psychiatriques de territoire (Santé mentale)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jacques FRICHET (CPTS Bray-Bresle)	Madame Frédérique ESTIENNE (CPTS Bray-Bresle)
Monsieur Dominique LEVITRE (FNCS)	Monsieur Alain DELAMARE (FNCS)
Madame Marie-Pascale MONGAUX (DAC TUC GCSMS)	En attente de désignation
Monsieur Franck ESTEVE	Madame Camille ABOKI
En attente de désignation	En attente de désignation

g) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Monsieur Richard OUIIN (FNEHAD)	Madame Malika CHERRIERE (FNEHAD)

h) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Madame Marianne LAINÉ (CDOM)	Madame Claire GUEDON (CDOM)

Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

a) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Madame Claire PEREZ (CLCV – Association défense Consommateurs/Usagers)	En attente de désignation
Madame Simone MOREL (France Alzheimer)	En attente de désignation
Monsieur Jean-Louis MIGLIERINA (La Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
Madame Katherine COEUFF (UDAF)	En attente de désignation
Monsieur Olivier PENNARUN (Le Lien)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

b) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Pierre VALOGNES (UTR CFDT)	Monsieur Jacky COUDRAY (CGT)
Monsieur Daniel DELABARRE (CFE-CGC)	Monsieur Didier QUINT (CFDT)
Monsieur Jean-François CABOT (CFDT)	Monsieur Lionel STURM (Handisport)
Monsieur Maxime MERELO (FHF)	Monsieur Mammar HAFSAOUI (Sésame autisme Normandie)

Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

a) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD	Madame Aline LOUISY-LOUIS

b) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaire	Suppléant
Madame Nathalie LECORDIER	Madame Delphine DURAMÉ

c) Un représentant des services départementaux de la protection maternelle et infantile

Titulaire	Suppléant
Madame Julia BRIVET	Madame Hélène BROHY

d) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants

Madame Charlotte GOUJON (Vice-présidente à la Métropole de Rouen Normandie)	Madame Chloé ARGENTIN (Conseillère métropolitaine à la Métropole de Rouen Normandie)
En attente de désignation	En attente de désignation

e) [Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France](#)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Xavier LEFRANCOIS (Maire de Neufchâtel-en-Bray)	Madame Sophie CARPENTIER (Conseillère municipale de Rouen)
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

a) [Au plus un représentant de l'Etat dans le département](#)

Titulaire	Suppléant
Monsieur Aurélien DIOUF (Secrétaire Général Adjoint)	Monsieur Bernard COUSIN (Directeur de la coordination et de l'appui territorial)

b) [Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale](#)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mamadou SALL (CPAM)	En attente de désignation
Madame Annick ALLEAUME (CARSAT)	En attente de désignation

Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
Madame Bénédicte PERCHERON – Mutualité Française
Monsieur Jean-Luc BRIERE

